

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-414 du 9 décembre 1982

chargeant le Camarade Gédéon DASSOUNDO,
Ministre du Développement Rural et de
l'Action Coopérative, de l'intérim du
Camarade Edouard ZODEHOUGAN, Ministre
des Enseignements Moyens Général,
Technique et Professionnel pour compter
du 7 Décembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 7 Décembre 1982, le Camarade Gédéon DASSOUNDO,
Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative est chargé de
l'intérim du Ministre des Enseignements Moyens Général, Technique et Profes-
sionnel pendant l'absence du Camarade Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 décembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 SGG 4 PPC 2 MDRAC-MEMGTP 6
autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-